

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01353 Numéro SIREN : 851 506 394 Nom ou dénomination : A.C.M

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000274

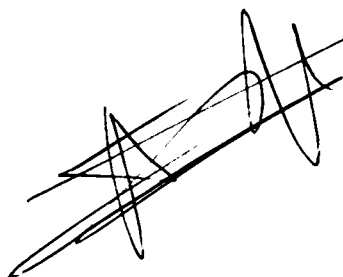
A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2022

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

COMPTES ANNUELS

**CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the left of the printed text 'CERTIFIES CONFORMES LE PRESIDENT'.

Certifies conformes

A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2022

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

Madame, Monsieur les associés,

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations ou conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes ci-après dénommées :

Au titre des conventions nouvelles :

Première convention :

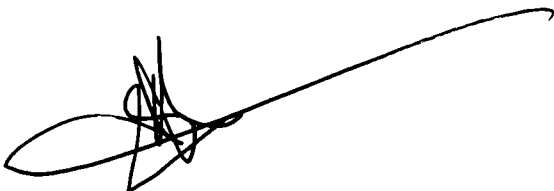
Mme Morgane ROUCHON MAZERAT, associée de la Société par Actions Simplifiée « A.C.M », a perçu, dans le cadre de son contrat de travail au sein de la société, une rémunération annuelle d'un montant brut de 4 216 euros, au cours de l'exercice clos.

Au titre des conventions poursuivies :

Première convention :

Compte n°45510000
Personne intéressée : M. Sébastien HUSSARD
Objet : Compte courant non rémunéré
Modalité essentielle : Solde de 4 246 euros.

Le Président



SAS A.C.M
1156 Route de Solliès Pont

83390 CUERS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Activité principale de l'entreprise : AUTRES INTERMEDIAIRES DE COMMERCE EN PRODUITS DIV.

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion
- Les autres états

Fait à BANDOL
Le 04/04/2022

Charlène DEGNERO
Collaboratrice comptable

Jean François MATHIEU
Expert-Comptable

ALTER EGO ENTREPRISES
276 Chemin de Roumpinas
IMMEUBLE HORUS
83150 BANDOL
0494626794

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A.C.M
1156 Route de Solliès Pont
83390 CUERS

relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	107 918 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	103 258 Euros
- Résultat net comptable,	48 452 Euros

Fait à BANDOL
Le 04/04/2022

Charlène DEGNERO
Collaboratrice comptable

Jean François MATHIEU
Expert-Comptable

SAS A.C.M

1156 Route de Solliès Pont

83390 CUERS

COMPTES ANNUELS

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	4 558	268	4 290		4 290
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	4 558	268	4 290		4 290
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	19 901		19 901	154	19 747 NS
	Autres créances	361		361	107	254 238.42
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	83 365		83 365	53 128	30 237 56.91
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	103 628		103 628	53 390	50 238 94.10
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	108 186	268	107 918	53 390	54 528 102.13

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500)		500		500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale		50		50		
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau		43 775		9 739	34 036	349.48
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		48 452		34 036	14 416	42.35
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I		92 777		44 325	48 452	109.31
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses		4 246		1 015	3 230	318.08
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		261			261	
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		326			326	
	Dettes fiscales et sociales		10 308		8 049	2 259	28.07
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV		15 141		9 064	6 076	67.04
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		107 918		53 390	54 528	102.13

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

15 141

9 064

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	103 258		103 258	54 386		48 872	89.86
Chiffre d'affaires NET	103 258		103 258	54 386		48 872	89.86
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				1 500		1 500	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1			1	
Total des Produits d'exploitation (I)			103 259	55 886		47 373	84.77
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			36 558	16 080		20 479	127.36
Impôts, taxes et versements assimilés			359			359	
Salaires et traitements			4 450			4 450	
Charges sociales			294			294	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			268			268	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 325			1 325	
Total des Charges d'exploitation (II)			43 255	16 080		27 175	169.00
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			60 004	39 806		20 198	50.74
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	60 004	39 806	20 198	50.74
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35		35	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	35		35	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	35		35	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	11 517	5 770	5 747	99.60
Total des produits (I+III+V+VII)	103 259	55 886	47 373	84.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	54 807	21 850	32 957	150.83
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	48 452	34 036	14 416	42.35

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

SAS A.C.M

1156 Route de Solliès Pont

83390 CUERS

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 107 917.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 103 258.11 Euros et dégageant un bénéfice de 48 452.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			3 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 458
TOTAL			4 558
TOTAL GENERAL			4 558

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			3 100	3 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 458	1 458
TOTAL			4 558	4 558
TOTAL GENERAL			4 558	4 558

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		123		123
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		145		145
TOTAL		268		268
TOTAL GENERAL		268		268

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	123				
Matériel de bureau informatique mobilier	145				
TOTAL	268				
TOTAL GENERAL	268				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	3 989	3 989	
Autres créances clients	15 913	15 913	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6	6	
Taxe sur la valeur ajoutée	355	355	
TOTAL	20 262	20 262	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	326	326		
Personnel et comptes rattachés	671	671		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	312	312		
Impôts sur les bénéfices	5 749	5 749		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 541	3 541		
Autres impôts taxes et assimilés	36	36		
Groupe et associés	4 246	4 246		
TOTAL	14 879	14 879		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		500		500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 12 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Le 04/04/2022
HUSSARD SEBASTIEN PRESIDENT

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social			500	500	500
Nbre des actions ordinaires existantes			500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes			13 559	54 386	103 258
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			11 517	39 806	60 237
Impôts sur les bénéfices			1 728	5 770	11 517
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			9 789	34 036	48 452
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions			19.58	68.07	97.44
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			19.58	68.07	96.90
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					4 450
Montant de la masse salariale de l'exercice					294
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2022

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux,
Et le douze avril,
A quatorze heures,

Les associés de la SAS A.C.M, société par actions simplifiée au capital de 500 Euros, divisé en 500 actions de 1 Euro, entièrement libéré, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, à CUERS (83 390), 1156 Route de Solliès Pont.

Sont présents ou représenté :

Monsieur Sébastien HUSSARD, possédant	250 actions
Madame Morgane ROUCHON MAZERAT, possédant	250 actions
TOTAL.....	500 actions

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que telle, la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Sébastien HUSSARD**, en sa qualité de Président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

SH
NR

- Approbation de la rémunération de la présidence,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire des comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SM
MR

DEUXIEME RESOLUTION

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 48 452 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine :

Résultat de l'exercice :	48 452 euros
Report à Nouveau :	43 775 euros
Total :	92 227 euros

Affectation :

A titre de dividendes :	42 000 euros
Report à Nouveau :	50 227 euros
Total :	92 227 euros

Montant – Mise en paiement- Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est de 84 euros.

Le dividende numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce-jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'associé reconnaît avoir été informé que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis au prélèvement forfaitaire unique.

A défaut, il est toujours possible d'opter pour les dispositions de la Loi de Finance pour 2013, à savoir que les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du CGI, dont le taux est de 21%.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours l'exercice précédent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SH
MR

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier l'absence de rémunération allouée aux Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale rappelle que la gérance a droit au remboursement de frais engagés pour la société sur présentation de justificatifs.

En outre, l'assemblée générale décide que pour l'exercice en cours la rémunération brute hors charge déductible allouée au gérant pour l'exercice en cours demeure inchangée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations pour procéder aux formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

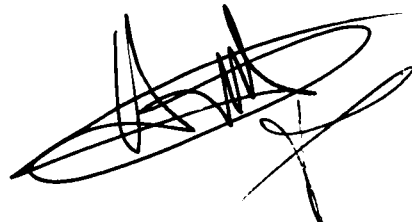
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés présents ou représentés.

Madame Morgane ROUCHON MAZERAT
Associée
Directrice Générale



Monsieur Sébastien HUSSARD
Président associé



A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
DEUXIEME DECISION

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 48 452 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice :	48 452 euros
Report à Nouveau :	43 775 euros
Total :	92 227 euros

Affectation :

A titre de dividendes :	42 000 euros
Report à Nouveau :	50 227 euros
Total :	92 227 euros

Montant – Mise en paiement- Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est de 84 euros.

Le dividende numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce-jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'associé reconnaît avoir été informé que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis au prélèvement forfaitaire unique.

A défaut, il est toujours possible d'opter pour les dispositions de la Loi de Finance pour 2013, à savoir que les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du CGI, dont le taux est de 21%.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours l'exercice précédent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Certifiée conforme à l'original

Monsieur Sébastien HUSSARD
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the name and title of the President.

A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2022

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Monsieur Sébastien HUSSARD, président de la société A.C.M, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Situation et activité au cours de l'exercice

Il s'agit du troisième exercice de la société.

L'activité de la société a augmenté de façon importante au cours de l'exercice clos, en effet le chiffre d'affaires s'élève à 103 258 euros contre 54 386 euros au cours de l'exercice clos.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Tous les efforts sont réalisés pour accroître notre chiffre d'affaires et améliorer notre rentabilité.

Événements importants survenus au cours de l'exercice

Aucun évènement à signaler.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement à signaler.

Activité en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

SH
MR

Résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 103 258 euros contre 54 386 euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 89.86%.
Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 43 255 euros contre 16 080 Euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 169 %.

Le total du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 107 918 euros contre 53 390 euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 102.13%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 60 004 euros contre 39 806 euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 50.74%.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 11 517 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par un bénéfice de 48 452 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de de 48 452 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine :

Résultat de l'exercice :	48 452 euros
Report à Nouveau :	43 775 euros
Total :	92 227 euros

Affectation :

A titre de dividendes :	42 000 euros
Report à Nouveau :	50 227 euros
Total :	92 227 euros

Montant – Mise en paiement- Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est de 84 euros.

Le dividende numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce-jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'associé reconnaît avoir été informé que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis au prélèvement forfaitaire unique.

A défaut, il est toujours possible d'opter pour les dispositions de la Loi de Finance pour 2013, à savoir que les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code

Général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du CGI, dont le taux est de 21%.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours l'exercice précédent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Filiales et Participation

La Société ne détient aucune participation.

Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé sont reportées sur le registre des décisions.

Rémunération de la présidence

Il y aura lieu de ratifier la rémunération de la Présidence pour l'exercice écoulé et d'en fixer le montant pour l'année 2022.

Monsieur Sébastien HUSSARD

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. HUSSARD', written over a horizontal line.

A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2022

FEUILLE DE PRESENCE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ASSOCIES	ACTIONS	VOIX	EMARGEMENT
M. Sébastien HUSSARD	250	250	
Mme Morgane ROUCHON MAZERAT	250	250	
TOTAL : 2 ASSOCIES	500	500	

La présidence certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant la totalité des actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées la totalité des voix.

La Présidence

